



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Boulogne-Billancourt, 18 Mai 2020

Organisation de la reprise des traitements et des dépistages des cancers : assurer la qualité et la sécurité des parcours de soins pour les patients en tenant compte des situations territoriales

Le contexte épidémique lié au COVID-19 a contraint les établissements de santé et les professionnels libéraux à réorganiser leurs activités pour les patients infectés par le virus. Pour réduire le risque de contamination pour la population et accompagner les professionnels de santé dans cette crise sanitaire, la filière oncologique a adapté son mode de fonctionnement. Son objectif étant d'assurer des conditions favorables à la protection des patients atteints de cancers ; patients dont le risque de développer une forme sévère du COVID-19 est plus important. Dans les régions les plus touchées par le coronavirus, les soins non urgents ont pu être limités, certaines opérations et examens reportés. L'Institut national du cancer, en lien avec la direction générale de la santé (DGS), la direction générale de l'offre de soins (DGOS) et l'ensemble des acteurs de terrain, organise la reprise progressive des soins interrompus. Les objectifs de cette organisation sont de continuer à éviter les pertes de chance pour les patients en tenant compte du surcroît d'activité temporaire des professionnels de santé hospitaliers et libéraux.

Favoriser une reprise rapide des soins interrompus sans perte de chance pour les patients

Dans le contexte épidémique, la réorganisation des filières en cancérologie a nécessité pour les patients une limitation des soins non urgents, le report de chirurgies ou encore d'examen notamment dans les régions les plus sévèrement touchées par le virus. L'évolution favorable de l'épidémie et le déconfinement permettent la reprise progressive des soins interrompus de cancérologie.

Le plan de reprise, proposé par l'Institut national du cancer s'appuie pour en assurer l'efficacité sur plusieurs facteurs déterminants. Il s'agit en tout premier lieu de reprendre les soins interrompus pour éviter les pertes de chance pour les patients, et leur assurer des soins les plus efficaces. Notre priorité est aussi de **garantir le même niveau de sécurité et de qualité des soins aux patients** dans un contexte de virus toujours présent.

Cette reprise doit être organisée en tenant compte des situations régionales très différentes les unes des autres, quant à l'ampleur des soins devant être reprogrammés, et à **la capacité des services et de l'ensemble professionnels de santé à absorber le retard en plus de l'activité normale.**

Une organisation qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble de la communauté de la cancérologie

La reprise progressive des activités en cancérologie doit tenir compte de l'hétérogénéité des situations dans les territoires. Les recommandations et préconisations doivent s'adapter aux conditions réelles de chaque structure.

Le **dispositif de reprise s'appuie sur une analyse régionale et locale, la collecte de données et d'indicateurs recueillis sur le terrain** afin de disposer d'une vision la plus précise possible des situations de chaque territoire. **Il s'agit en premier lieu d'évaluer le niveau d'activité à reprogrammer** en fonction des modalités de traitement et/ou par spécialité.

Animé par l'Institut national du cancer, un groupe de pilotage national est mis en place. Il rassemble les autorités sanitaires, les représentants des réseaux de cancérologie, les fédérations hospitalières, la caisse nationale d'assurance maladie. Les sociétés savantes et les centres régionaux de dépistage des cancers y seront associés pour traiter les sujets les concernant. Réuni en visio-conférence sur un rythme hebdomadaire ce groupe a pour principales missions :

- **de valoriser les organisations régionales exemplaires** et de faciliter leur diffusion ;
- **d'identifier les difficultés et de proposer des solutions**, y compris par la solidarité et le transfert d'activités entre les territoires et les régions ;
- **d'assurer le partage des données recueillies** et des informations utiles ;
- **d'élaborer des préconisations organisationnelles évolutives** en lien avec les autres filières de soins ;
- **de transmettre les informations recueillies aux structures en charge d'émettre des recommandations pour la reprise d'activité de traitement des pathologies non-COVID ;**
- **d'émettre des informations à destination des sociétés savantes pour leur permettre d'adapter leurs recommandations.**

Des comités régionaux, placés sous l'égide des agences régionales de santé et animés par le réseau régional de cancérologie, sont préconisés. En fonction des besoins, des comités locaux peuvent être créés ou s'intégrer dans des dispositifs existants de pilotage de la reprise d'activités. **Ils permettront d'assurer un suivi et un pilotage au plus près des situations des patients et des établissements.**

Accompagner les centres régionaux de dépistage des cancers dans la reprise des dépistages

Les invitations aux dépistages organisés des cancers (dépistage du cancer du sein, dépistage du cancer colorectal et dépistage du cancer du col de l'utérus) ont été suspendues temporairement pendant la période de confinement. **En revanche, les examens de diagnostics, pour les personnes pour lesquelles le dépistage a mis en évidence une anomalie, ont pu être réalisés en fonction des disponibilités territoriales.**

Depuis le début de la période de confinement, les activités des différents professionnels de santé ont été conditionnées à la possibilité de garantir la mise en sécurité de leur personnel et le déroulement des consultations ou examens en toute sécurité pour les patients. Afin d'accompagner les centres dans la reprise progressive de l'ensemble de leurs activités, la direction générale de la santé, sur avis de l'Institut national du cancer, a émis plusieurs recommandations. Celles-ci portent sur :

- **la reprise des courriers d'invitation et de relance.** Ces envois devront être effectifs **au plus tard le 15 juin 2020** et le retour à l'ensemble des activités dans un délai de 3 mois à compter de la validation d'un plan de reprise d'activité ;
- **l'organisation d'un pilotage régional**, sous l'égide de l'agence régionale de santé **afin d'organiser la priorisation des activités et une stratégie de rattrapage.**

La reprise des activités de dépistage sera graduellement programmée en s'adressant en priorité aux personnes considérées comme prioritaires. Elle dépend, de la situation de l'épidémie de COVID-19 et des capacités sanitaires ainsi que de la possibilité des médecins libéraux à reprendre leurs consultations dans le respect des gestes barrières.

Un plan de reprise qui doit s'adapter aux spécificités de chaque dépistage

Chaque dépistage fait appel à des professionnels de santé, des modalités d'examens et d'analyses des résultats différents. Aussi, chacun d'entre eux fait l'objet d'un plan dédié et de pré-requis nécessaires à leur mise en œuvre. Le ministère en charge de la santé, l'institut national du cancer, les agences régionale de santé sont mobilisés pour lever ces pré-requis au niveau national comme au niveau régional. Ainsi, par exemple, pour le dépistage du cancer du sein le redémarrage des centres d'imagerie médicale est essentiel pour reprendre l'envoi des invitations. Dans le cadre du dépistage du cancer colorectal, les envois des tests aux médecins généralistes et au laboratoire d'analyse médicale sont conditionnés au bon fonctionnement des services postaux. Pour l'ensemble des dépistages, la réalisation des nouveaux examens de diagnostics est conditionnée à la capacité des professionnels de santé à absorber cette activité.

Afin d'assurer le relai de l'information au plus proche de la population concernée, les centres régionaux de coordination du dépistage des cancers informeront les professionnels de santé de leur territoire de la stratégie arrêtée pour la reprise des dépistages afin d'être en mesure de conseiller leurs patients et les orienter, le cas échéant, vers un spécialiste.

Ils pourront également répondre à la population, et aux professionnels de santé, grâce à la mise en place [d'un standard téléphonique](#).

L'Institut national du cancer reste pleinement mobilisé aux côtés des autorités sanitaires et de l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ de la cancérologie. Les plans de reprise qu'il a établi et qu'il pilote, en lien avec l'ensemble des acteurs, visent à garantir un accès sécurisé et de qualité au système de soins pour la population, tout en tenant compte de l'impact de l'épidémie dans les territoires.

Liens utiles

[Déconfinement progressif et cancer](#) : répondre aux questions des patients atteints de cancer

[Patients et proches](#) : contenus et rubriques utiles.

À propos de l'Institut national du cancer

Créé par la loi de santé publique du 9 août 2004, l'Institut national du cancer est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie de l'État. Chargé de coordonner les actions de lutte contre les cancers, l'Institut, par sa vision intégrée de l'ensemble des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale, économique liées aux pathologies cancéreuses, met son action au service des personnes malades, de leurs proches, des usagers du système de santé, de la population générale, des professionnels de santé, des chercheurs et des décideurs dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, et de la recherche.

La loi du 8 mars 2019 confie à l'Institut national du cancer la mission de proposer « *en coordination avec les organismes de recherche, les opérateurs publics et privés en cancérologie, les professionnels de santé, les usagers du système de santé et autres personnes concernées, une stratégie décennale de lutte contre le cancer, arrêtée par décret* ».

www.e-cancer.fr [twitter](#)

CONTACT PRESSE

Lydia Dauzet – Responsable des relations media

01 41 14 14 44 – presseinca@institutcancer.fr